Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 7

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

religieuse pour se contenter de la seule religion naturelle. En éducation, il subordonne la culture intellectuelle à la morale. Sa pédagogie a une tendance utilitaire très accentuée. Il préfère, par exemple, l'arpentage à la géométrie, la tenue des livres à l'algèbre.

Ce nouvel opuscule de M. Compayré se lit avec intérêt, mais on ne saurait admettre les idées de l'auteur concernant la neutralité de l'école à notre époque.

J. D.

Chronique scolaire

Allemagne. — Depuis quelques années, la ville de Mannheim a inauguré pour les élèves des écoles primaires un système de classement qui a provoqué de nombreux articles dans la presse pédagogique allemande. Le principe de ce nouveau système est de constituer des classes aussi homogènes que possible, en groupant les élèves, non d'après leur âge, mais selon le développement de leurs facultés intellectuelles. Comme conséquence, on créa dans chaque école, à côté des classes normales, des sections spéciales pour les enfants arriérés (il ne s'agit donc pas des enfants anormaux, qui relèvent de la médecine). Ce système, très combattu à l'origine, paraît néanmoins avoir donné de bons résultats et commence à être imité à l'étranger.

Italie. — Le prochain Congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille aura lieu à Milan, au cours de cette année.

Les adhésions peuvent être adressées à M. Pien, secrétaire de la Commission internationale des Congrès d'éducation, 44, rue Rubens, à Bruxelles.

Confédération. — M. Forrer fait ce qu'il peut pour reprendre le projet du bailli scolaire. Dans le règlement d'exécution concernant l'emploi de la subvention fédérale aux écoles, il a eu soin, contrairement aux propositions des Directions cantonales de l'Instruction publique, d'exclure arbitrairement les écoles normales, libres ou confessionnelles, ainsi que les établissements libres destinés aux enfants faibles d'esprit.

Fribourg. — Subvention fédérale. — La subvention scolaire allouée au canton de Fribourg pour l'année 1905 s'élève à la somme de 76 770 fr. 60.

Fribourg et Villars. — Pérolles et Beauregard ne sont plus des faubourgs de Villars-sur-Glâne, comme on se plaisaità les désigner. Les négociations engagées depuis trois ans entre la

ville de Fribourg et Villars au sujet du rattachement au territoire communal de Fribourg d'une portion du territoire de Villars viennent de recevoir leur solution.

Au point de vue scolaire, relevons cette clause admise de part et d'autre : « Les enfants de la commune de Villars-sur-Glâne seront admis pendant cinq ans à fréquenter les écoles de la ville de Fribourg, moyennant un écolage de 20 fr. par élève. » Voilà un point à retenir par celui qui se proposerait de traiter l'historique de l'école de Villars.

Nécrologie. — Vendredi soir, 9 mars, est survenu le décès de M. Charles Gschwind, professeur au Collège Saint-Michel, à la suite d'une attaque d'apoplexie. M. Gschwind était âgé de 59 ans. Il est mort après avoir fourni une belle carrière professorale.

Vaud. — Le Grand Conseil vaudois a discuté la loi sur l'instruction publique primaire dont il a terminé la première lecture.

Il a décidé, conformément aux propositions du Conseil d'Etat, la création d'écoles primaires supérieures destinées à développer et à compléter l'enseignement primaire.

Il a maintenu les cours complémentaires pour jeunes Suisses de 18 à 19 ans, ainsi que le cours préparatoire pour les jeunes recrutables qui ne peuvent bénéficier d'une instruction suffisante.

Cette dernière décision a été prise malgré une forte opposition. On a fixé à 42 le nombre des semaines d'école et à 50 le nombre des élèves que pourra contenir au maximum chaque classe.

Saint-Gall. — † Sa Grandeur Mgr Augustin Egger. — Lundi, 12 mars, Monseigneur l'Evêque de Saint-Gall a rendu sa belle âme à Dieu, après une courte maladie. Il était âgé de 73 ans. Il fut ordonné prêtre en 1856. Ses talents et ses éminentes qualités ne tardèrent pas à le désigner à des fonctions élevées. A Saint-Gall, il enseigna les langues et les mathématiques au Séminaire de Saint-Georges. En 1867, il fonda l'Ostschweiz. Après la mort de Mgr Greith, il fut, en 1882, nommé évêque de Saint-Gall.

Mgr Egger a vaillamment défendu la cause de l'Eglise par la parole, par ses écrits et par l'exemple de ses hautes vertus. Il se montra aussi le ferme appui de l'Université de Fribourg.

Préfets. — Il est intéressant de noter que dans ce canton la bonne moitié des préfets de district ont appartenu au corps enseignant. Ainsi le nouveau préfet de Sargans, ceux de Werdenberg, d'Altstætten, de Rorschach, de Tablatt, de Gossau, de

Kirchberg furent d'anciens maîtres d'école. C'est un grand honneur pour le corps enseignant de ce canton.

Glaris. — Le Conseil d'Etat a décidé la revision de la loi scolaire.

AVIS

Apprentissage. — En mars 1902, les patronats, les sociétés, diverses institutions et plusieurs départements cantonaux, qui s'occupent des apprentis, se sont réunis en une fédération suisse qui comprend actuellement des sections dans presque tous les cantons et qui a pour but principal le placement et la surveillance des garçons et des filles placés en apprentissage.

Un bulletin bi-mensuel insère gratuitement les offres et les demandes de places; or, voici le moment où beaucoup d'enfants vont quitter les écoles pour apprendre un métier; parents, tuteurs, patrons ont donc intérêt à consulter le bulletin de la fédération et à y faire paraître leurs demandes.

L'œuvre philantrhopique et d'utilité publique de la fédération est à signaler à tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse et au perfectionnement des apprentissages.

Le président de la fédération est M. le professeur Jezler-Keller à Schaffhouse. Pour le canton de Fribourg on peut s'adresser à M. Léon Genoud, directeur, à Fribourg.

L'enfant et le ruisseau

L'enfant.

Gentil ruisseau, qui descends la colline En redisant ton gazouillis discret, Qui sans boussole et flânant t'achemine Vers l'inconnu, sans repos, sans arrêl, Regrettes-tu ton berceau, qui s'abrite Au dôme épais du vieux sapin rêveur, Où le chamois pour la nuit trouve un gîte Et l'oiselet le rameau protecteur.

Le ruisseau.

O cher enfant, je suis l'image De l'existence où tu parais; Confiant en Dieu je voyage Et loin, bien loin, je disparais,